

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le mercredi 11 mars 2020

COVID 19 : état des lieux de la situation

Au niveau du département de la Manche : 4 nouveaux cas confirmés, passant de 6 à 10 cas dans le département de la Manche.

Dix cas avérés de coronavirus sont déclarés dans le département de la Manche :

- 1 hospitalisé au CH de Saint-Lô ;
- 1 hospitalisé au CH Avranches-Granville ;
- les 8 autres personnes sont à domicile.

Le numéro vert répond aux questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Ecole élémentaire Alain Fournier de Sartilly

Les conclusions de l'évaluation de la situation sanitaire réalisée par l'Agence régionale de santé de Normandie ne permettent pas, à cette heure, de **décider de la réouverture de l'école élémentaire Alain Fournier de SARTILLY**. Dans l'attente de résultats d'analyse complémentaires, la réouverture de l'école est reportée au 19 mars 2020.

Au niveau national : la France reste en stade 2.

La France reste en stade 2. L'objectif des autorités est de ralentir la propagation du virus sur le territoire. La stratégie consiste à prendre en charge les patients dans le cadre d'un parcours de soins sécurisé avec l'identification et la surveillance des personnes contacts.

Le stade 3 sera déclaré lorsque le virus circulera activement sur l'ensemble du territoire national.

Consignes simples :

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Concernant les rassemblements : afin de prévenir la propagation du virus covid-19, tout rassemblement, mettant en présence de manière simultanée plus de 1000 personnes est interdit sur le territoire national, même dans des espaces non clos, et ce, jusqu'au 15 avril 2020. Certaines

Cabinet du préfet

Service départemental de

la communication interministérielle

Clémence JACQUINOT

Tél : 02 33 75 46 41

Mél : pref-communication@manche.gouv.fr

Place de la Préfecture BP 70 522

50002 SAINT-LÔ Cedex

manifestations peuvent être maintenues dès lors qu'elles sont considérées comme indispensables à la vie de la Nation.

Consultez l'arrêté à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041704203&categorieLien=id>

Concernant l'aide aux entreprises : toute entreprise rencontrant des difficultés ou souhaitant un contact local, peut s'adresser à :

→ l'UD DIRECCTE 50 - 02.33.77.32.89

Cabinet du préfet

Service départemental de

la communication interministérielle

Clémence JACQUINOT

Tél : 02 33 75 46 41

Mél : pref-communication@manche.gouv.fr

Place de la Préfecture BP 70 522

50002 SAINT-LÔ Cedex